

No deal REXIT

De manière inédite, une note d'organisation du travail a recueilli pour la deuxième fois un vote unanime CONTRE. Le coup de force attendu du service pour imposer cette note révèle un dialogue social en piètre état. Depuis le plan de reprise d'activité, le service agit seul et s'isole. Il doit s'attendre à rendre des comptes seul.

Retour 18 ans en arrière

L'autoproclamée « suspension » des expérimentations entraîne le retour à la situation d'avant-2015 où tout l'arrêté du 19 novembre 2002 s'appliquait.

C'est donc un vieux cadre inadapté et rejeté par les contrôleurs qui s'appliquera avec le retour des vacances de 11 heures en période de charge et un temps de travail hebdomadaire que le service pourra individuellement porter jusqu'à 43 heures !

Car si la DSNA estime qu'elle n'a pas besoin du potentiel des expérimentations, elle ne renonce pas à sa flexibilité. Les consignes de Paris sont claires : la vacation complémentaire doit s'appliquer à Reims, les recyclages dirigés aussi !

Entourloupes à gogo

L'exploitation fait le choix contestable de soumettre un cadre d'organisation du travail piloté par une seule note temporaire et non

exhaustive. Les concessions de façade sur le déclenchement des vacances complémentaires à J-24 par exemple disparaîtront dès la fin de sa période de validité. Et le préavis de rigueur repassera à J-8 !

Partout où les expérimentations RH se sont arrêtées, le délai de dépôt des congés a été réduit, sauf à Reims ! Le service voulait dealer le J-25 contre un déclenchement de la vacation complémentaire à J-15. Inacceptable et contraire à l'arrêté 2002 qui impose deux cycles de préavis. Mais on oppose au SNCTA une interprétation tortueuse et le met au défi d'aller la contester au tribunal administratif. Le SNCTA refuse le chantage et le J-35 est ordonné.

RO zappées

Subtilité du dialogue social, un autre CT devait se dérouler pour traiter des réserves opérationnelles. Depuis que les CT locaux se succèdent ailleurs, le scénario commence à être éventé : la note passera en force la prochaine fois. Le SNCTA a donc décidé de boycotter cette parodie. Réunissant le quorum à lui seul, le CT n'a pu se dérouler.

Lorsqu'il sera de nouveau convoqué, le SNCTA s'attachera cette fois à limiter autant que possible, les graves atteintes aux conditions de travail des contrôleurs.

Le service assume d'imposer une organisation du travail contre l'avis unanime des représentants du personnel. Alors que 2021 sera une année charnière pour le CRNA Est avec la reprise anticipée du trafic et la transformation 4-Flight des contrôleurs, cette tactique s'avère risquée.

Prochain passage en force : les réserves opérationnelles. Vivement la suite !